

Chèques préfinancés

Certaines entreprises ont des comités d'entreprise qui peuvent faire bénéficier les salariés de chèques préfinancés.

Les cours vous reviennent donc moins chers car une partie est payée par l'entreprise.

Attention toutefois : le nombre de chèques est limité chaque année.



Réforme 2022

À partir de janvier 2022, vous n'aurez plus à avancer les charges URSSAF !

Dans la pratique, cela veut dire que pour 1 h de cours, vous ne paierez que 26,37 € et rien d'autre !